

The Laws in force on the subject of the Elective Franchise, and the regulation of Parliamentary Elections in the several Provinces of the Dominion, vary much in their operations, and it is important that uniform provision should be made, settling the Franchise and regulating Elections to the House of Commons. A measure upon this subject will be submitted for your consideration.

Under the operation of an Act of the Imperial Parliament, passed in the year 1869, to amend the laws relating to the Coasting Trade, and Merchant Shipping in British Possessions, a period of two years is given to the Legislatures of the several Colonies of the Empire to make provision for the regulation of the Coasting Trade. In the absence of legislation on the subject, within the period named, the provisions of the Imperial Law will be in force. The extent and value of our internal commerce, render legislation on this subject desirable, and a measure with regard to it will be submitted for your consideration.

The creation of a Court of Appeal under the powers conferred upon you by the Union Act, is a matter deserving your attention. A measure will be submitted to you for the establishment of such a Court, and for conferring upon it certain original jurisdiction.

The year 1871 is that in which the next decennial Census is fixed by law to take place. As there are different laws on the subject in the several Provinces, it will, therefore, be necessary to pass a General Act, to establish a uniform and accurate system throughout the Dominion. Steps have already been taken to secure the co-operation of Newfoundland and Prince Edward Island; and, I trust, a Census upon one system will be made simultaneously in all Her Majesty's British North American Possessions. I need not expatiate on the importance of the information which the tables of the Census are calculated to afford, as, in addition to their interest and value on general grounds, it must be recollected that upon them depends the readjustment of the Parliamentary representation.

*Gentlemen of the House of Commons,*

I have directed that the accounts of the last year shall be laid before you. The Estimates for the present financial year will also be submitted. They have been framed with every regard to economy, compatible with the efficiency of the Public Service; and you will, I trust, be of opinion that the Finances are in a satisfactory state, and that the people can, without inconvenience, afford, for the service of her Majesty,

Les lois en force concernant le droit de suffrage, et réglementant les élections parlementaires dans les diverses provinces de la Puissance varient beaucoup dans leur opération et il importe qu'il soit pourvu d'une manière uniforme à la fixation du droit de vote et à la réglementation des élections de la Chambre des Communes. Une mesure sur le sujet sera soumise à votre considération.

Par un Acte du Parlement impérial, passé en l'année mil huit cent soixante-neuf, pour amender la Loi concernant le cabotage et la marine marchande dans les possessions britanniques, il est accordé deux ans aux législatures des diverses colonies de l'Empire pour voir à la réglementation de leur commerce côtier. En l'absence de législation sur le sujet, pendant la période fixée, les dispositions de l'Acte impérial seront en force. L'étendue et la valeur de notre Commerce intérieur rendent désirable la passation d'une loi sur ce sujet, et une mesure s'y rapportant sera soumise à votre considération.

La création d'une Cour d'appel, sous l'autorité à vous conférée par l'Acte d'Union, est un sujet qui mérite votre attention. Il vous sera soumis une mesure pour l'établissement d'une telle Cour, et pour lui conférer une certaine juridiction de première instance.

L'année 1871 est celle fixée par la loi pour prendre le prochain recensement décennal. Il y a sur le sujet des lois différentes dans les diverses provinces; il va être, en conséquence, nécessaire de passer un Acte général établissant un système uniforme et exact dans toute la Puissance. Il a déjà été pris des mesures pour obtenir la coopération de Terre-Neuve et de l'Île du Prince-Édouard, et j'ai l'espoir qu'il sera fait simultanément un recensement d'après le même système dans toutes les possessions de Sa Majesté dans l'Amérique du Nord britannique. Je n'ai pas besoin d'appuyer sur l'importance des renseignements que les tableaux du recensement sont de nature à fournir; outre leur intérêt et leur valeur sous des rapports généraux, il faut se rappeler que d'eux dépend le réajustement de la représentation parlementaire.

*Messieurs de la Chambre des Communes,*

J'ai donné ordre que les comptes de l'année dernière soient mis devant vous. Le budget des dépenses de la présente année fiscale vous sera aussi soumis. Il a été préparé en ayant particulièrement égard à l'économie compatible avec l'efficacité du service public, et je me flatte que vous serez d'avis que les finances sont dans un état satisfaisant, et que le peuple peut, sans inconvénient, fournir, pour le service de Sa